

DECRET D/2016/.....²⁵⁴/PRG/SGG
PORTANT NOMINATION DE CADRES AU MINISTERE DES POSTES,
DES TELECOMMUNICATIONS ET DE L'ECONOMIE NUMERIQUE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu la Constitution ;
- Vu La Loi L/2001/029/AN du 31 Décembre 2001, portant principes fondamentaux de création, d'organisation et de contrôle des structures des services publics ;
- Vu Le Décret D/2015/226/PRG/SGG du 26 décembre 2015, portant nomination du Premier Ministre, chef du Gouvernement ;
- Vu Le Décret D/2016/227/PRG/SGG du 30 Décembre 2015, portant structure du Gouvernement ;
- Vu Le Décret D/2016/003/PRG/SGG du 04 janvier 2016, portant nomination des membres du Gouvernement.
- Vu Le Décret D/2016/216/PRG/SGG du 08 juillet 2016, portant organisation et attribution du Ministère des Postes, des Télécommunications et de l'Economie Numérique

DECRETE

Article 1 :

Les cadres dont les prénoms et noms suivent sont nommés dans les fonctions ci-après :

1. Secrétaire Général

Monsieur Morlaye YOULA, précédemment Inspecteur Général du ministère.

2. Chef de Cabinet

Monsieur Mamadou Saidou CISSE, précédemment Personne responsable des marchés publics au Ministère des Postes, des télécommunications et de l'Economie numérique.

1

11. Directeur Adjoint du Bureau de stratégie et Développement

Monsieur Abdoulaye TOURE, Ingénieur Electrotechnicien.

12. Directeur National des Télécommunications

Monsieur Yacouba CISSE, Ingénieur des Télécommunications, précédemment en service à InterCel

13. Directeur National Adjoint des Télécommunications

Monsieur Diawara Ibrahima Tamim, Ingénieur des Télécommunications.

14. Directeur National des Postes

Monsieur Tibou Yaye BARRY, précédemment Directeur National Adjoint des Postes et Télécommunications

15. Directeur National Adjoint des Postes

Monsieur Mohamed Sita CISSE, Ingénieur des Télécommunications.

16. Directeur National des Technologies de l'Information et de l'Economie Numérique

Monsieur Noumouke CONDE, précédemment Directeur Adjoint de l'Agence nationale de la Gouvernance électronique et l'Informatisation de l'Etat

17. Directeur National Adjoint des Technologies de l'Information et de l'Economie Numérique

Monsieur Senkoun KOUROUMA, Ingénieur Informaticien

18. Directeur Général de l'Agence Nationale de Sécurité des Systèmes d'Information

Monsieur Mamoudou KABA, Ingénieur Informaticien.

19. Directeur Général Adjoint de l'Agence Nationale de sécurité des systèmes d'Information

Monsieur Aboubacar KOUROUMA, Ingénieur.

20. Directeur Général de l'Agence nationale de la Gouvernance électronique et l'Informatisation de l'Etat

Monsieur Mory Camara, Ingénieur en Systèmes d'Information

21. Directeur Général Adjoint de l'Agence Nationale de la Gouvernance Electronique et l'Informatisation de l'Etat

Monsieur Mamady KEITA, précédemment Directeur National Adjoint des Technologies de l'Information et de la Communication.

22. Directeur Général de l'Autorité de Régulation des Postes et Télécommunications (ARPT)

Monsieur Antigou CHERIF, Economiste des Télécommunications, précédemment Directeur des finances et comptabilité de l'ARPT.

23. Directrice Générale Adjointe de l'Autorité de Régulation des Postes et Télécommunications (ARPT)

Madame Aminata KABA, précédemment fonctionnaire à l'Union Internationale des Télécommunications, Bureau régional de Dakar.

24. Directeur Général de l'Office de la Poste Guinéenne (OPG).

Monsieur Mohamed Lamine DIALLO, Confirmé.

25. Directeur Général Adjoint de l'Office de la Poste Guinéenne (OPG).

Monsieur Mohamed KOUROUMAH, Ingénieur en Marketing et Commerce.

26. Directeur Général de la Société des Télécommunications de Guinée (SOTELGUI)

Monsieur Oumar Saïd KOULIBALY, précédemment Directeur Général Adjoint de l'ARPT

27. Directeur Général Adjoint de la Société des Télécommunications de Guinée (SOTELGUI)

Monsieur Ahmed Camille CAMARA, précédemment Directeur Général de l'ANGEIE

Article 2 : Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires prend effet à compter de sa date de signature et sera enregistré et publié au journal officiel de la République.

Conakry, le 11 AOÛT 2016



Pr Alpha CONDE